

INSUFFISANCE DU PROCESSUS DE MISE EN ŒUVRE DES PLANS DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE (PGES) DES ÉTUDES D'IMPACT DES PROJETS D'INSTALLATION DES INFRASTRUCTURES NON DURABLES SUR LE LITTORAL OUEST-AFRICAIN : UN AUTRE PERIL POUR LES ÉCOSYSTEMES CÔTIERS ET MARINS

Par Seydou Bari SIDIBE

Conakry, République de Guinée

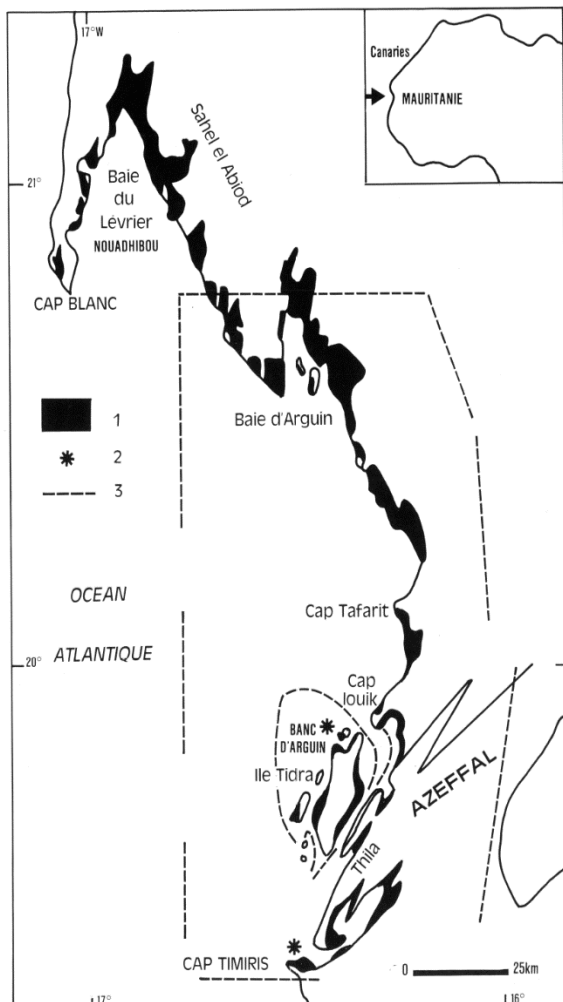
3 septembre 2020

De plus en plus, la dégradation des écosystèmes s'accélère sur l'espace côtier et marin ouest-africain. Elle est imputable à la fois au changement climatique, à la pêche industrielle, la mauvaise gestion des déchets, l'urbanisation et l'occupation de la zone côtière par les industries pétrolière et gazière ainsi que les installations minières.



Jeunes mangroves sur la côte ouest-africaines (source OGPR-Guinée)

Pourtant, le littoral ouest-africain regorge de sites assez riches et impressionnants en écosystèmes notamment les Parcs nationaux du Banc d'Arguin et du Diawling en Mauritanie, ceux de la Langue de Barbarie, des îles de la Madeleine, du delta du Saloum au Sénégal, le Niuni National Park en Gambie, le Parc naturel des mangroves du Rio Cacheu et les Parcs nationaux d'Orango, des îles de Joao Vieira et Poilao en Guinée-Bissau. Comme réserve de biosphère, la Réserve de biosphère transfrontalière du delta du fleuve Sénégal en Mauritanie et au Sénégal, la Réserve de biosphère du delta du Saloum au Sénégal, la Réserve de biosphère de l'archipel Bolama Bijagos en Guinée-Bissau. En termes de réserves ou d'espaces protégés, il y a la Réserve satellite du Cap Blanc et la Réserve du Chat T'Boul en Mauritanie, la Réserve naturelle de Poponguine et l'Aire marine protégée de Bamboung au Sénégal, la Réserve intégrale de Santa Luzia au Cap-Vert, la Bijol Islands and Tanji Rives Bird Reserve, le Tanbi Wetland Complex, le Bao Bolon Wetland Reserve en Gambie, les Aires marines protégées communautaires d'Urok en Guinée-Bissau, des îles Tristao et Alcatraz et le delta de Kapatchez en Guinée.



Marais maritimes en Mauritanie (Source archives sur la côte ouest africaine)

Ces zones du littoral ouest-africain, hautement écologiques et essentielles pour la biodiversité mondiale et la préservation des ressources marines et côtières, connaissent depuis plusieurs décennies une transformation fulgurante due aux installations d'exploitation ou d'évacuation. Spécifiquement, le littoral guinéen, long de 338 km, est très affecté de nos jours par une forte emprise des infrastructures de transport de minerais de bauxite. Au total, six ports sont déjà opérationnels et sept autres sont en chantier.

Le Code de l'environnement à son article 25 dispose que « les politiques, plans, programmes et projets qui par leur nature, leur dimension ou leur localisation sont susceptibles de porter atteinte à l'environnement ou à la santé humaine font l'objet d'une évaluation qui peut prendre l'une des formes suivantes : évaluation environnementale stratégique, étude d'Impact environnemental et social et audit environnemental ». C'est bien à ce titre que tous ces projets de construction de ports minéraliers ont été soumis à la procédure de réalisation et de validation des études d'impact environnemental et social.

Cependant, ce qu'il faut déplorer dans les États en Afrique subsaharienne en général, c'est le déficit dans la mise en œuvre effective des plans de gestion environnementale et sociale (PGES) issus de ces études d'impact, ainsi que l'irrégularité dans le processus de leur suivi et leur contrôle. Cela s'explique bien entendu par la faiblesse méthodologique et des moyens des services techniques impliqués, la complaisance administrative, la corruption, l'absence d'initiatives et de l'expertise nécessaire.

Pour parvenir à une planification côtière à la fois intégrée aux plans de développement nationaux et respectueuse de l'environnement partout en Afrique de l'Ouest, conformément aux objectifs de Wetlands International Africa (WIA) et du Partenariat régional pour la conservation de la zone côtière et marine (PRCM), il est impératif de mettre l'accent sur :

- la mise en place d'un cadre juridique cohérent et la promotion d'une gouvernance environnementale partagée avec les services territoriaux dans le domaine de l'évaluation environnementale ;
- la mise en œuvre des outils d'évaluation environnementale (évaluation environnementale stratégique, étude d'Impact environnemental) fondés sur une connaissance scientifique avérée et des données fiables ;
- le renforcement des capacités financières et techniques des structures étatiques et des collectivités locales pour leur permettre d'accomplir les missions qui leur sont dévolues en matière de suivi et contrôle environnemental ;
- le suivi et le contrôle satisfaisants des PGES ;
- la réactualisation et la promotion des outils de zonage qui intègrent les actions indispensables à la protection des zones d'intérêt écologiques et biologiques, sensibles et vulnérables, à l'implantation des infrastructures côtières ;
- l'adoption des mesures de protection des écosystèmes côtiers.

Le défi principal des infrastructures aménagées le long des côtes maritimes devra consister donc à faire de ces installations, un moteur de développement durable et de lutte contre la pauvreté tout en gérant au mieux leurs impacts environnementaux et sociaux négatifs déjà préoccupants, cumulatifs et à long terme.

Autant de contraintes et d'opportunités qui nécessitent au niveau régional et national une vision stratégique en amont pour inscrire les investissements côtiers dans un cadre économique, social et environnemental durable.



*Vue côte maritime en Guinée-Bissau
(Source Plan d'Action PRCM)*

Face à ces enjeux, la Guinée a lancé depuis le début de cette année, une importante réforme dans la gouvernance du secteur environnemental. Pour accompagner cette dynamique, le gouvernement guinéen a mis en place avec l'appui de certains partenaires techniques financiers (PRCM, Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) et la Banque mondiale), des projets de gestion et de conservation de la biodiversité côtière et

marine, lesquels prévoient la tenue des évaluations environnementales stratégiques à l'échelle régionale et locale, et des études d'impact environnemental et social pour les infrastructures à réaliser.



Site port minéralier du projet Simfer en Guinée (Source Rapport EIES Projet Simfer Rio Tinto)

Du reste, ces solutions peuvent être un gage certain pour mieux appréhender la problématique de la protection des écosystèmes côtiers et marins, améliorer la transparence de leur système de gestion afin d'aider les États à mieux identifier les impacts environnementaux et sociaux des occupations existantes et futures de façon à les éviter, à les atténuer ou à les compenser en adoptant un mode de gouvernance approprié, et de fournir enfin, les informations et les connaissances nécessaires en vue d'instaurer un dialogue continu avec l'ensemble des parties prenantes.